

Mardi 25 mai 2010 : Daniel Garrigue intervient sur la stratégie UE 2020 et plaide pour un vraie gouvernance économique de l'Union européenne.

M. Daniel Garrigue. Il est certes ambitieux d'associer la stratégie « Europe 2020 » et l'objectif de gouvernance économique, mais cette ambition se justifie par les échecs de la stratégie de Lisbonne, aux objectifs, surtout dans un premier temps, dispersés, et à l'absence de gouvernance et de contrôle.

Les propositions des rapporteurs s'articulent autour de trois axes. Concernant la stratégie économique proprement dite, j'estime qu'il devrait y avoir avant tout des politiques communes, et non des objectifs coordonnés, dans les domaines de la recherche, de l'énergie, de l'environnement, de la politique commerciale, mais aussi de la formation permanente et de la « flexisécurité » des travailleurs. N'oublions pas l'importance des politiques structurelles pour les Etats du Sud de l'Europe ou les nouveaux entrants : elles sont en effet un moteur fort d'intégration européenne.

S'agissant par ailleurs de la question de la cohérence des politiques budgétaires et plus largement des finances publiques, il est évident que le contrôle est nécessaire : il ne peut y avoir de réelle coordination sans contrôle. Il apparaît ainsi inéluctable d'associer plus fortement les parlements nationaux. La proposition dite « Lamassoure » de réunion annuelle des rapporteurs généraux des budgets va dans le bon sens ; méfions nous toutefois des votes pluriannuels, par nature peu enclins à s'accorder à l'imprévisibilité de la conjoncture économique, et préférons des débats annuels dans tous les parlements, afin d'assurer la cohérence entre les exigences communautaires et celles des budgets nationaux.

Enfin, sur la question de la régulation financière, la création un fonds monétaire européen s'impose, pour doter l'Union européenne d'un instrument propre et d'une réelle capacité d'emprunter et de se positionner sur les marchés.

M. Jérôme Lambert. Je souhaite me réjouir du travail qui s'accomplit dans cette commission, une fois de plus, au-delà des clivages partisans et en connexion directe avec les préoccupations des Européens et de nos compatriotes. Nous n'avons certes pas à notre niveau la prétention de trouver la solution miracle au problème des hésitations de la gouvernance financière en Europe ; toutefois, le travail sérieux que nous menons ne peut que participer à l'élaboration de cette solution. Des voix fortes, dont on entendait auparavant le murmure, se sont exprimées avec vigueur sur ce sujet ces derniers mois en Europe ; la teneur des discours a changé depuis cette crise catastrophique dont nous avons le devoir de tirer les leçons. La principale d'entre elles est bien évidemment la nécessité d'une gouvernance économique, entendue au sens large, c'est-à-dire impliquant la surveillance et la régulation des budgets, mais aussi la recherche de convergences dans les domaines sociaux, fiscaux et de la compétitivité des pays.

M. Christophe Caresche, co-rapporteur. Nous souhaitons avoir un débat avec nos collègues des autres Etats membres, en particulier avec les parlementaires allemands, la dimension franco-allemande étant essentielle sur ce sujet.

L'Allemagne attache la plus haute importance au respect du Pacte de stabilité. Il sera intéressant de recueillir l'avis de nos collègues du Bundestag sur la proposition française d'élargissement des critères du Pacte, de façon à prendre en compte la compétitivité des Etats.

La nécessité d'une meilleure coordination des politiques budgétaires est indéniable. Il convient d'en définir les modalités. A cet égard, je regrette que la proposition de la Commission européenne ait été mal comprise. Il ne s'agissait en aucun cas d'établir un droit de veto de la Commission européenne sur les budgets nationaux, comme on a pu l'entendre. La Commission aurait eu pour seule tâche d'analyser les programmes structurels et budgétaires, alors que l'avis aurait été adopté par le Conseil européen. Cela ne portait donc pas atteinte aux prérogatives des parlements nationaux.

D'autres propositions intéressantes ont été faites : celle du Président et du Rapporteur général de la Commission des finances, tendant à soumettre au vote du Parlement le programme de stabilité établi chaque année par le gouvernement, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, ainsi que la proposition d'Alain Lamassoure de confier, en lien avec la Commission, aux Parlements nationaux réunis de manière adaptée l'évaluation des budgets nationaux. Le renforcement de la coordination des politiques économiques doit en effet s'accompagner d'une association étroite des Parlements nationaux, dans le respect du rôle du Parlement européen.

Le Président Lequiller. La communication présentée aujourd'hui est une communication d'étape, qui sera enrichie dans le futur en liaison avec nos partenaires allemands, et qui aboutira à un rapport. La rencontre prévue avec nos homologues allemands le 17 juin prochain sera très utile. Nous partons sur des bases différentes sur beaucoup de sujets, liés à la convergence fiscale, sociale, budgétaire et industrielle ; ce travail n'en est que plus nécessaire, tout comme le travail sur la nature d'éventuelles sanctions, qui doivent être graduées. Priver aujourd'hui un Etat de son droit de vote m'apparaît tout à fait excessif.

M. Daniel Garrigue. Il faut distinguer en effet les sanctions et le lien entre sanctions et délais accordés.

Le Président Lequiller. Tout à fait : préservons la vertu pédagogique de la sanction. Qu'en pense notre collègue Mme Françoise Grossetête, qui a l'amabilité d'être aujourd'hui présente parmi nous ?

M^{me} Françoise Grossetête. La même chose ! Il faut pouvoir juger des effets de la menace que constitue la sanction. Je tiens à indiquer combien je suis contente d'être ici ; c'est pour moi très enrichissant. Je vais essayer, modestement, de vous faire part de mon point de vue de parlementaire européen.

Si je suis d'accord sur vos analyses, je pense qu'il convient de garder en tête que le comportement de l'Allemagne s'explique par des considérations de politique intérieure. Cela n'est pas sans compliquer la prise de décision au niveau européen ; notons toutefois qu'au-delà des oppositions de principe, l'Allemagne a jusque là toujours fini par céder. C'est une bonne chose que vous rencontriez vos homologues européens : tout le monde sait que rien ne peut se faire en Europe sans un accord préalable de l'Allemagne et de la France.

M. Christophe Caresche, co-rapporteur. C'est vrai.